

Notes et évaluations

Par **Snowflake**, le 17/11/2020 à 22:23

Bonjour,

L'an passé, pour des raisons de santé et de personnelles ("psychologiques" on va dire) j'ai eu mon année aux rattrapages et suis AJAC (pour quasi-rien je vous rassure.) . Pour l'instant je n'ai pas eu beaucoup de notes, malgré le fait que j'ai rendu pas mal de copies (en cette période de confinement, beaucoup de professeurs ne font pas grand chose voire rien du tout pour leurs cours alors les notes...) mais j'ai eu deux 14, un 12 et un 16 (le 14 étant dans la la matière que j'ai à repasser et d'autres "bonnes" notes (dixit ma chargée de TD qui a visiblement corrigé les copies depuis un mois mais toujours rien rendu) Est-ce ou non un bon début ?

Autrement, j'ai un souci et pas des moindres. Jeudi j'ai eu un petit contrôle de connaissance avec deux questions sur 10 points chacune. La première, pas de souci, j'ai su répondre. Mais la deuxième portait sur des arrêts que nous n'avions pas vu en cours. Hier, j'ai eu un galop d'essai et nous n'avions vu aucun des sujets proposés ! J'ai essayé de faire quelque chose en parlant de notions qui me faisaient penser au sujet choisi mais j'ai sans doute fait n'importe quoi (en même temps, si nous n'avions pas vu le sujet, je ne peux pas l'inventer). C'est vraiment très bizarre. Je suis certaine que nous n'avons pas vu les notions abordés dans ces évaluations en cours. Je ne suis tout de même pas folle à ce point et n'ai pas encore Alzheimer (heureusement car j'ai 18 ans). Dois-je le signaler ?

Enfin, l'un de nos chargés de TD nous a dit que si nous faisons plus d'1 faute (orthographe, syntaxe...) dans notre partiel, c'était zéro (même si le contenu méritait une bonne note). Même si l'orthographe, la syntaxe... sont des choses primodiales, que tout étudiant doit maîtriser, je trouve cela un peu "abusé", surtout qu'il y a des étudiants qui ont des difficultés avec ce genre de chose, malgré tout leurs efforts, et ce n'est pas de leur faute. Je pense notamment aux personnes atteintes de troubles dys (surtout dyslexique et dysorthographe), de Trouble de l'Attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) Je suis moi-même atteinte de ce trouble (en plus d'autres choses) et je fais pas mal d'erreurs d'inattention J'ai beau me relire attentivement, je ne les vois pas. Certes beaucoup de personnes sont dans ce cas, mais chez les personnes TDAH c'est beaucoup plus prononcé (mais notre cher ami Mr Google vous dira plein de choses à ce sujet). Le problème ne se règlera pas en potassant le Bescherelle. Dois-je le signaler à ma professeure pour qu'elle en tienne éventuellement compte ? J'ai peur qu'elle me dise " ce n'est pas mon problème, vous serez évalué comme tout le monde" (et surtout ce n'est pas juste par rapport à mes camarades) même si le service santé de mon université pourra lui confirmer le tout !

Par **Isidore Beautrelet**, le 18/11/2020 à 06:34

Bonjour

[quote]

Est-ce ou non un bon début ?

[/quote]

Oui c'est un bon début !

[quote]

Dois-je le signaler ?

[/quote]

Votre enseignant pourrait mal le prendre. Si vous tenez absolument à lui en parler, commencez plutôt par lui dire que vous n'aviez pas très bien cerné telle ou telle notion et demandez lui à quelle partie du cours il faut se référer.

[quote]

Dois-je le signaler à ma professeure pour qu'elle en tienne éventuellement compte ?

[/quote]

Tout d'abord j'espère que c'est du bluff car s'il met réellement 0 pour deux fautes de français, il va y avoir une avalanche de recours !

Ensuite, est-ce que vous vous êtes mis en rapport avec la médecine préventive de votre Université. En effet, ils peuvent vous accorder un régime spécial d'étude.

Par exemple dans ma fac, les étudiants dyslexiques et dysorthographies bénéficient tous d'un 1/3 temps et l'on ne doit pas tenir compte des fautes de français. Certains ont même le droit de composer sur ordinateur (ordi fourni par l'université et bien évidemment non connecté au net).

Mais pour cet examen c'est trop tard, il faut voir pour que vous puissiez en bénéficier pour les suivants.

Par **Snowflake**, le 19/11/2020 à 19:33

Bonsoir Isidore et désolée de vous répondre aussi tard.

Effectivement, je trouve cela un peu fort de café . Mais ma professeure ne semblait pas plaisanter ni bluffer, donc cela m'inquiète. Surtout quand on voit que beaucoup d'étudiants qui n'ont pas de difficultés particulières (dyslexie etc) font des fautes d'orthographe/de conjugaison qui même un élève de CE2 ne ferait pas (j'exagère à peine) je n'ose pas imaginer ce que

cela sera pour les personnes ayant des difficultés ! J'ai déjà un tiers-temps, peut être devrais-je en parler avec le service santé et avec ma chargée de TD.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/11/2020** à **07:17**

Moi je pense que c'est du bluff. Comme je vous le disais les étudiants qui se retrouvent avec 0 car il y a deux fautes sur leur copie pourront légitimement faire un recours. Certes les fautes de français doivent être sanctionnées, mais il ne faut pas aller jusque là.

Pour ce qui vous concerne, il faudrait en effet que vous obteniez un document de la médecine préventive indiquant que l'on ne doit pas tenir des fautes de français sur vos copies.